

ÉTUDE SURVEILLÉE - CONDITIONS & TARIFS

A. GÉNÉRALITÉS

L'étude surveillée s'effectuera dans les locaux de l'établissement scolaire privé L'Oliveraie.

Elle est ouverte aux enfants scolarisés à l'établissement scolaire privé L'Oliveraie.

Le personnel comprend au minimum deux animateur(s) ou animatrice(s), sous la responsabilité du Comité Directeur de l'APPEC et en lien avec la direction de l'établissement scolaire privé L'Oliveraie.

B. HORAIRES

L'étude surveillée est ouverte tous les jours de classe (lundi, mardi, jeudi, vendredi) de 16h30 à 18h00.

Le(s) animateur(s) terminant leur service à 18h00, tous les parents sont invités à venir suffisamment tôt pour chercher leurs enfants pour ne pas dépasser cet horaire.

C. ORGANISATION

Les enfants non cherchés par leurs parents (ou personnes désignées par eux) à 16h30 seront d'office comptés dans les effectifs de l'étude surveillée et seront pris en charge par le(s) animateur(s). Cette prestation leur sera, bien entendu, facturée.

Après 16h30, les activités se dérouleront dans les salles du rez-de-chaussée (préau, salle des maternelles).

L'étude surveillée débute par un temps de détente et de goûter, suivi d'activités calmes. Il est possible, pour les enfants qui le désirent, de faire leurs devoirs. Cependant l'étude surveillée n'est pas un temps d'aide au devoir ou de soutien scolaire.

A la fin de l'étude surveillée, les enfants seront confiés à la personne autorisée à venir les rechercher (voir liste transmise lors de l'inscription).

La présentation d'une pièce d'identité sera demandée lors de leur première venue.

D. INSCRIPTION

1. Forfaits

En début d'année les parents choisissent le forfait d'abonnement à l'étude surveillée qu'ils souhaitent pour leurs enfants. L'inscription d'un enfant à l'étude surveillée est faite pour toute la durée de l'année scolaire (sur 10 mois).

Les inscriptions peuvent se faire suivant 4 forfaits, selon le nombre de jours de présence de l'enfant :

Forfait 4 jours - Forfait 3 jours - Forfait 2 jours - Forfait 1 jour

Pour les forfaits 1, 2 et 3 jours, les jours de la semaine choisis devront être fixés à l'avance pour l'année sur le bulletin d'inscription.

Les inscriptions en cours d'année sont possibles – en fonction des places disponibles.

Si pour des raisons d'organisation personnelle les parents doivent modifier :

- **les jours de la semaine choisis :**
une demande écrite devra être formulée à l'administration. La prise d'effet des modifications ne se fera qu'après accord préalable avec le responsable de l'étude surveillée et la direction et notification de l'accord aux parents.
- **le forfait choisi :**
une demande écrite devra être formulée à l'administration. Le changement ne pourra être effectué qu'en cas de motif valable et après accord de la direction. Le changement ne sera effectif qu'après notification de l'accord aux parents et à partir de la période de facturation suivante.

2. Inscriptions occasionnelles

Pour les enfants venant de façon occasionnelle :

Ils ne pourront être accueillis que sur inscription et dans la limite des places disponibles pour le jour demandé. Si un enfant est présent alors qu'il n'a pas été inscrit au préalable le tarif sera majoré.

Les parents devront signaler à l'avance ou au plus tard le matin à l'administration ET dans le cahier de liaison leur demande d'inscription. Leur demande ne sera considérée comme validée qu'après accord de l'administration.

Ils seront ainsi inscrits sur les effectifs de l'étude surveillée pour la journée s'il reste des places disponibles.

Les enfants devront avoir un goûter dans leur sac.

En l'absence de places disponibles, les parents devront faire le nécessaire pour faire chercher leur(s) enfant(s) avant le début de l'étude surveillée.

Adresse de contact pour le périscolaire : direction@ecole-oliveraie.fr

E. TARIFS ET FACTURATION

1. Tarifs

Par enfant :

Forfaits	4 soirs/semaine	3 soirs/semaine	2 soirs/semaine	1 soir/semaine
Tarif mensuel	79 €	65 €	49 €	31 €

- Inscription occasionnelle : 10 € / enfant / jour.
- Retard après 18h : 2,50 € par ¼ heure.
- Présence sans inscription : 15 € / enfant / jour

2. Facturation

Une facture sera envoyée en début de mois. Le règlement se fera par prélèvement au 15 du mois. La régularisation des retards et inscriptions occasionnelles (hors forfait) sera faite sur le prélèvement suivant.

Tout changement de forfait en cours d'année se fera au 1^{er} du mois suivant la modification.

(les jours complémentaires seront facturés jusqu'au 1^{er} du mois suivant en « inscriptions occasionnelles »)

Le décompte des journées occasionnelles et des retards sera fourni par le responsable de l'étude surveillée.

F. REGLES GENERALES ET DISCIPLINE

En cas de besoin, il est possible de joindre le responsable de l'étude surveillée entre 16h30 et 18h00 au numéro suivant : 07.82.81.13.90

En dehors de ces horaires vous pouvez laisser un message téléphonique ou un SMS.

Concernant les règles générales, se référer au règlement intérieur de l'école.

Le Comité Directeur de l'APPEC – gestionnaire de l'étude surveillée - se réserve le droit de compléter et modifier ce règlement intérieur en cours d'exercice, selon les besoins et impératifs du service.

Document à conserver

DEMANDE D'INSCRIPTION EN ÉTUDE SURVEILLÉE (16H30 - 18H00)

*Document à transmettre au secrétariat (par le cahier de liaison de votre enfant)
ou par mail à direction@ecole-oliveraie.fr*

dans l'attente d'une validation de l'inscription en fonction des places disponibles.

Nom - Prénom de l'enfant	Classe	Forfait choisi *				Jours désirés *			
		4 jours	3 jours	2 jours	1 jour	Lundi	Mardi	Jeudi	Vendredi

**Cocher le forfait choisi et les jours de présence désirés*

Date de début d'inscription souhaitée :/...../.....

FACTURATION à l'ordre de :

Mr / Mme

Adresse :

Code Postal : Ville :

Le montant de la facture sera prélevé à la même date que les frais d'écolage.

Date : ____/____/____

Signature :



Nous vous rappelons que **seules les personnes désignées** dans le dossier d'inscription **sont habilitées à chercher les enfants** à la sortie de l'étude surveillée, **pensez à la mise à jour de ces données.**
Les périodes de facturation sont mensuelles – tout changement de forfait se fera au 1^{er} du mois suivant.